



E-MAIL : [marianne.mairie@wanadoo.fr](mailto:marianne.mairie@wanadoo.fr)

Site de la Mairie : [www.flavy-le-martel.fr](http://www.flavy-le-martel.fr)

**Procès-Verbal de la réunion**  
**du Conseil Municipal du Mardi 21 novembre 2023 à 19 heures 00**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

**Membres présents** : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. LEFEVRE - Mme GRAS – M. BAS – M. TRICOTEAUX – M. DECLERCK – M. ROBINET - M. VAN ISACKER - M. LOBBE – M. PETITNIOT – M. FAUQUEMBERGUE.

**Membres absents** : Mme OUDELET – Mme VIOT – Mme HOUDARD - Mme LABOURO-RAUH – Mme LEMARCHAND – Mme GRÉHAN

**Membres représentés** : Mme OUDELET Laëtitia donne pouvoir à M. LEFEVRE  
Mme LABOURO-RAUH donne pouvoir à M. ABRAHAM  
Mme LEMARCHAND donne pouvoir à M. JULIEN

**Membres excusé** : Mme GREHAN Stéphanie.

Après avoir constaté le quorum, Monsieur JULIEN Patrick ouvre la séance.

Monsieur DECLERCK Michel a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion de Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 19 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

---

## **Ordre du jour**

### **202332 – Fêtes et cérémonies : Dépenses prévisibles à engager sur l'article 623 du budget 2024**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter une délibération concernant l'établissement de la liste des différentes manifestations ou cérémonies susceptibles de générer des dépenses à imputer à l'article 623 « Publicité, publications, relations publiques) du budget 2024.

### **202333 – 202334 Tarifs communaux 2024**

Une délibération est adoptée à l'unanimité modifiant comme suit, les tarifs de la location de la salle polyvalente ainsi que le tarif des concessions du cimetière communal pour l'année 2024.

	HABITANTS DE FLAVY		AUTRES LOCATAIRES	
	Avec chauffage ou Climatisation	Sans chauffage	Avec chauffage ou Climatisation	Sans chauffage
<b>Location Salle rez-de-chaussée</b>				
Location quelques heures : vins d'honneur, réunions...	151,00 €	115,00 €	210,00 €	174,00 €
Location pour repas	231,00 €	184,00 €	312,00 €	266,00 €
Mise à disposition de la salle aux habitants de la Commune pour réunion de famille suite à funérailles	69,00 €			
<b>Location Salle de l'étage</b>				
Location quelques heures : vin d'honneur, réunions...	159,00 €	125,00 €	226,00 €	193,00 €
Repas avec utilisation de la cuisine	339,00 €	271,00 €	476,00 €	396,00 €

### **Conditions générales :**

Nettoyage de la Salle par les soins des utilisateurs.

- Vaisselle : en ce qui concerne la location de vaisselle, il apparaît nécessaire de proposer des tarifs modulés suivant le nombre de repas (particuliers).
  - Repas jusqu'à 50 personnes : 39,00 €
  - Repas de 50 à 100 personnes : 53,00 €
  - Repas de plus de 100 personnes : 71,00 €
  - Pour les Sociétés, réduction de 50% sur ces tarifs ;
  - Pour les locations de verres ou coupes uniquement (vin d'honneur par exemple) : 22,00 €

—————> La rendre propre et disposée pour faciliter le comptage.

—————> La « casse » est à payer.

### **Conditions particulières :**

Une fiche sera établie et remise aux utilisateurs. Elle comportera les consignes nécessaires.

Les disparitions ou détériorations les plus fréquentes concernant les couverts, les verres, les assiettes, les tasses et sous-tasses.

Pour tous les objets de ces catégories, afin de simplifier, le prix unique du remplacement sera aligné sur l'article le plus cher, soit actuellement :

- Couteaux : 4,80 €
- Cuillères, fourchettes : 2,25 €
- Verres de tous genres : 3,10 €
- Assiettes, tasses, sous-tasses, cendriers : 3,95 €

Ces prix seront revus chaque fois que le Conseil Municipal modifiera les tarifs de location de la Salle.

Pour tous les autres articles, la facturation sera effectuée au tarif de remplacement à la date de manifestation.

### Sociétés locales :

- Assemblées Générales, réunions de bureau : gratuité
- Vin d'honneur, repas : réduction de 50% sur les tarifs énoncés ci-avant (avec tarification « sans chauffage » en toutes saisons)
- Manifestations particulières : bals, lotos, concours de belote... .:

Salle du bas : 92,00 €

Salle de l'étage : 136,00 €

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Concessions au cimetière communal

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs des concessions applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Concessions 50 ans = 187,00 €
- Concessions 30 ans = 125,00 €
- Concessions 15 ans = 65,00 €

Par ailleurs, il est rappelé que dans un souci de ménager l'espace encore disponible et d'encourager l'entretien des concessions existantes, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de mettre fin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 à la vente de concessions à perpétuité.

### Site cinéraire

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs du site cinéraire applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 soit :

- Columbarium – Concession trentenaire

- Habitants de FLAVY-LE-MARTEL = 695,00 €

- Personnes extérieures = 1 135,00 €

- Jardin du Souvenir

- Fournitures d'une plaque d'identité avec gravure = 139,00 €

### Tarif des reprises de caveaux dans le cimetière communal

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit le tarif des reprises de caveaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (hors concession et frais de timbre et d'engagement) :

	1 Personne		2 Personnes		3 Personnes		4 Personnes		5 personnes et plus
	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants et Extérieurs
<b>Reprise de caveaux (sans couronne)</b>	420 €	943 €	786 €	1 258 €	1 153 €	1 572 €	1 362 €	1 991 €	105 € par place en +
<b>Reprise de caveaux (avec couronne)</b>	524 €	1 048 €	891 €	1 362 €	1 258 €	1 677 €	1 467 €	2 096 €	105 € par place en +

Les tarifs communaux concernant la location des tables, chaises, ensemble fête, remorque communal, photocopies restent inchangés.

### 202335 – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs du personnel communal suite à la suppression de 2 postes d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe (35 h, 1 emploi permanent et 1 emploi non permanent) validée par le comité social technique du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de l'Aisne en date du 17 octobre 2023.

### 202336 – Demande de subvention au titre du Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois – Année 2024

Considérant que des travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension « Place de la Mairie » sont envisagés dans les prochains mois, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de solliciter une subvention d'un montant de 9 419 € au titre du Fonds de Concours pour l'année 2024 pour un coût d'opération HT de 47 096,41 €.

## **202337 – Demande de subvention au titre de l'Aisne Partenariat Investissement – Année 2024 – Remplacement de la porte d'entrée de la Mairie**

Le Conseil Municipal sollicite du conseil départemental une subvention au titre de l'Aisne Partenariat Investissement pour le dossier suivant :

- Remplacement de la porte d'entrée de la Mairie pour un coût d'opération HT de 7 740,00 €.

## **202338 – Demande de subvention APV – Programme 2024**

Le Conseil Municipal sollicite au titre du dispositif APV 2024 concernant les travaux d'aménagement du carrefour RD 937 en vue de la création de la future caserne pour un coût d'opération HT de 76 000 €.

## **202339 – Décision Modificative N° 2**

L'assemblée adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire proposée ci-dessous :

### **Section d'Investissement**

#### **\* Dépenses**

13241 « Subventions Investissement communes membres du GFP »	+ 10 300 €
Opération n°2151/041 « Opérations patrimoniales – Réseaux de voirie »	+ 1 824 €
Opération n°21752/394 « Installations de voirie – aménagement chicane »	+ 9 000 €

#### **\* Recettes**

13151 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables GFP de rattachement »	+ 9 000 €
13251 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables GFP de rattachement »	+ 1 300 €
Opération n°2031/041 « Opérations patrimoniales – Frais d'études »	+ 1 824 €
024 « Produits de cessions »	+ 9 000 €

## **202340 – Rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois**

Le rapport d'activité 2022, élaboré par la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour et 1 abstention (M. VAN ISACKER) d'approuver le dit rapport pour l'exercice 2022.

## **202341 – Fixation du forfait communal applicable pour l'année scolaire 2023 – 2024 - Annule et remplace la délibération N° 202326**

Considérant la demande de réévaluation du coût des dépenses de fonctionnement des écoles de FLAVY-LE-MARTEL par la Sous-Préfecture en date du 27 septembre dernier, un recalcul a été réalisé.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de fixer le forfait communal par élève à 542,27 € pour l'année scolaire 2023/2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

## **202342 – Subvention exceptionnelle à l'association du Sporting Club de FLAVY-LE-MARTEL**

Dans le but de remédier aux problèmes d'organisation concernant la tonte du terrain du Stade Municipal, une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € sera versée à l'association du Sporting Club de FLAVY-LE-MARTEL. Cette somme financera en partie l'acquisition d'une tondeuse.

# Questions d'initiatives

- **M. ABRAHAM Hervé** : - commente le bilan des consommations d'énergie des différents bâtiments communaux sur les 2 exercices comptables écoulés et l'année en cours.  
Ce constat fait ressortir les points suivants : (**Voir tableau joint en annexe**)
  - Monsieur ABRAHAM explique que les tarifs concernant le gaz et l'électricité sont négociés par l'USEDA dans le cadre de l'adhésion de la commune au groupement de commande géré par cet établissement public.
  - rappelle que dans le cadre du plan « 1 Millions d'arbres en Hauts-de-France », la commune a bénéficié d'une subvention de la Région d'un montant de 2 376,45 € pour la plantation de 750 arbustes en accotement du chemin rural du Grand Marais pour un coût total TTC de 5 064,15 €, soit un reste à charge de 2 687,70 € pour la collectivité.Il expose que la reprise des jeunes plants a été contrariée par les épisodes de sécheresse du 1<sup>er</sup> semestre 2023 (malgré plusieurs arrosages des services techniques), ainsi que par l'abroustissement de quelques arbustes par le gibier, notamment les chevreuils.  
Néanmoins la cause principale de non reprise des végétaux est due aux traitements par produits phytosanitaires et herbicides appliqués par les agriculteurs riverains des zones de plantation (non-respect des emprises du chemin), et ce malgré une concertation préalable à la plantation !
- **M. BAS Jean-Pierre** : - fait savoir que des travaux de remplacement de l'éclairage public en LED dans les quatre classes élémentaires de l'école Joseph PARADIS sont en cours de réalisation. Le coût de l'opération est fixé à 1 000 €. Cette action vise à faire progresser le programme d'économie d'énergie des bâtiments communaux.
- **M. FAUQUEMBERGUE Jean-François** : - annonce la venue du Festival en Voix porté par le Théâtre de Compiègne, le dimanche 03 décembre 2023 à 16h00 en l'église de FLAVY-LE-MARTEL.
- **M. PETITNIOT Joël** : - signale la formation d'une cavité rue de la Croisette.
- **M. LOBBÉ Joël** : - s'enquiert de l'évolution de la situation des habitants de la Ferme du Faudier vis à vis de l'alimentation en eau potable.  
—> Monsieur le Maire expose que l'entreprise VEOLIA, a procédé gracieusement au désembouage du puits particulier existant sur le terrain des propriétaires afin qu'ils puissent être desservis par leur réseau de distribution d'eau.  
Des analyses doivent être réalisées prochainement par l'Agence Régionale de Santé pour déterminer la qualité de l'eau pompée.
- **M. VAN ISACKER Eric** : - adresse ses remerciements au personnel communal pour l'élaboration de l'état récapitulatif des consommations d'énergie (gaz et électricité) pour les bâtiments communaux sur les années 2021 – 2022 – 2023.
  - se déclare satisfait de la parution des manifestations organisées par l'association d'animation communale sur le panneau lumineux de la commune.
- **M. LEFEVRE Régis** : - indique qu'une bourse aux jouets organisée par l'AAC aura lieu le dimanche 03 décembre prochain à la salle des fêtes de FLAVY-LE-MARTEL de 8h00 à 18h00.

Le Secrétaire de séance,

Michel DECLERCK

Pour extrait conforme  
Flavy-Le-Martel, le 08 décembre 2023  
Le Maire,

Patrick JULIEN